



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 21 juin 2018
3003 Berne-Wabern, le 19 juin 2018

Le mois de mai 2018 en un coup d'œil

	Mai 2018	Janvier – mai 2017	Janvier - mai 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'069'105	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'722	22'468	21'689
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'987	37'040	36'611
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'168	8'541	9'086
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	821	2'886	2'688
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	552	3'093	3'085
Dérogations aux conditions générales d'admission	262	1'359	1'481
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'049	16'100	16'290
Naturalisation	2'568	16'556	12'199

Table des matières

1.	Population étrangère au 31.05.2018	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	4
2.2.	Emigration (sorties)	5
2.3.	Solde migratoire	6
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	7
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie.....	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	21
9.	Définitions	22

1. Population étrangère au 31.05.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %
Total	2'041'833	2'069'105	1.3
UE-28/AELE	1'398'204	1'415'811	1.3
UE-17	1'259'448	1'268'678	0.7
UE-8	82'809	89'364	7.9
UE-2	23'061	25'113	8.9
Croatie	28'874	28'602	-0.9
Ressortissants d'Etats tiers	643'629	653'294	1.5

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'069'105	100.0	27'272	1.3
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'297	1.1	-1'285	-5.2
Autorisations de séjour	695'848	33.6	627	0.1
Autorisations d'établissement	1'349'960	65.2	27'930	2.1

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %
Total	51'718	51'639	-0.2
UE-28/AELE	41'059	40'758	-0.7
UE-17	29'597	27'851	-5.9
UE-8	8'512	8'420	-1.1
UE-2	2'505	3'879	54.9
Croatie	360	503	39.7
Ressortissants d'Etats tiers	10'659	10'881	2.1

Source : SYMIC

- En mai 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En mai 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 78.9% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 21.1% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	10'763	10'258	-4.7	53'939	54'385	0.8
UE-28/AELE	7'600	7'077	-6.9	37'227	37'823	1.6
UE-17	5'977	5'771	-3.4	30'178	30'887	2.3
UE-8	995	969	-2.6	4'583	5'201	13.5
UE-2	544	217	-60.1	2'131	1'207	-43.4
Croatie	56	88	57.1	211	376	78.2
Ressortissants Etats tiers	3'163	3'181	0.6	16'712	16'562	-0.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	9'245	8'470	-8.4	42'541	41'952	-1.4
UE-28/AELE	7'630	7'023	-8.0	33'953	34'062	0.3
UE-17	4'976	4'341	-12.8	24'715	23'727	-4.0
UE-8	1'934	1'764	-8.8	6'969	7'123	2.2
UE-2	642	869	35.4	1'883	2'766	46.9
Croatie	76	39	-48.7	320	362	13.1
Ressortissants Etats tiers	1'615	1'447	-10.4	8'588	7'890	-8.1

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	7'696	7'243	-5.9	39'801	40'175	0.9
UE-28/AELE	5'562	5'208	-6.4	28'358	28'577	0.8
Ressortissants Etats tiers	2'134	2'035	-4.6	11'443	11'598	1.4

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - mai 2018: 4'557 (population étrangère résidente permanente) ; 1'968 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	5'746	5'258	-8.5	28'921	30'670	6.0
UE-28/AELE	4'535	4'174	-8.0	22'207	23'564	6.1
UE-17	3'940	3'547	-10.0	19'353	20'342	5.1
UE-8	436	490	12.4	2'135	2'429	13.8
UE-2	101	80	-20.8	460	539	17.2
Croatie	44	33	-25.0	166	166	0.0
Ressortissants Etats tiers	1'211	1'084	-10.5	6'714	7'106	5.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	5'973	5'660	-5.2	26'759	27'706	3.5
UE-28/AELE	5'101	4'785	-6.2	22'591	23'447	3.8
UE-17	3'775	3'513	-6.9	16'755	16'698	-0.3
UE-8	1'028	908	-11.7	4'626	4'903	6.0
UE-2	259	278	7.3	1'109	1'496	34.9
Croatie	23	63	173.9	57	292	412.3
Ressortissants Etats tiers	872	875	0.3	4'168	4'259	2.2

Source : SYMIC

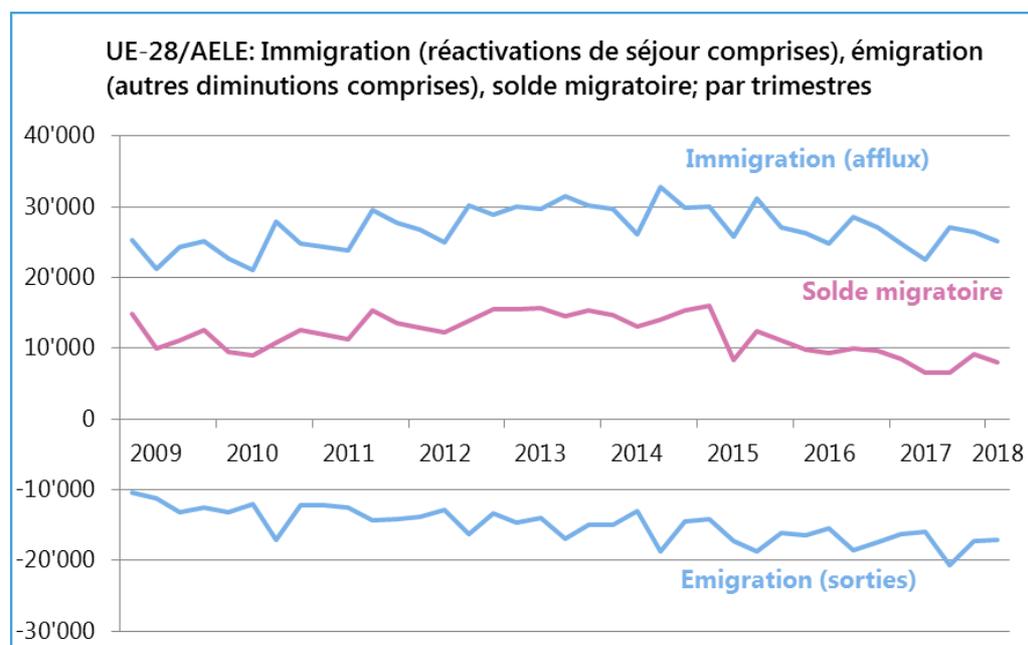
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier à mai 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-3.5%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à mai 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+0.8%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier à mai 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+6.0%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - mai 2018 : 6'583 (population étrangère résidente permanente) ; 19'251 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	4'620	4'722	2.2	22'468	21'689	-3.5
UE-28/AELE	2'780	2'604	-6.3	13'430	12'840	-4.4
UE-17	1'839	1'997	8.6	9'645	9'502	-1.5
UE-8	494	434	-12.1	2'181	2'534	16.2
UE-2	420	112	-73.3	1'551	549	-64.6
Croatie	10	56	460.0	28	199	610.7
Ressortissants Etats tiers	1'840	2'118	15.1	9'038	8'849	-2.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	1'252	919	-26.6	-1'692	-3'037	-79.5
UE-28/AELE	1'193	907	-24.0	-2'396	-3'539	-47.7
UE-17	184	-184	-200.0	-2'773	-3'964	-42.9
UE-8	683	653	-4.4	108	12	-88.9
UE-2	304	488	60.5	151	462	206.0
Croatie	38	-29	-176.3	109	-51	-146.8
Ressortissants Etats tiers	59	12	-79.7	704	502	-28.7

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3'721	3'893	+4.6	4'110	4'107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3'958	4'173	+5.4	4'830	4'210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Total	48'156	48'476	+0.7	49'432	44'897	-9.2	89'841	87'851	-2.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Avril	616	763	+23.9	1'455	1'501	+3.2	1'749	1'884	+7.7
Mai	689	753	+9.3	1'966	1'890	-3.9	2'281	2'168	-5.0
Total	8'090	8'792	+8.7	17'104	16'142	-5.6	21'206	22'028	+3.9

Source : SYMIC

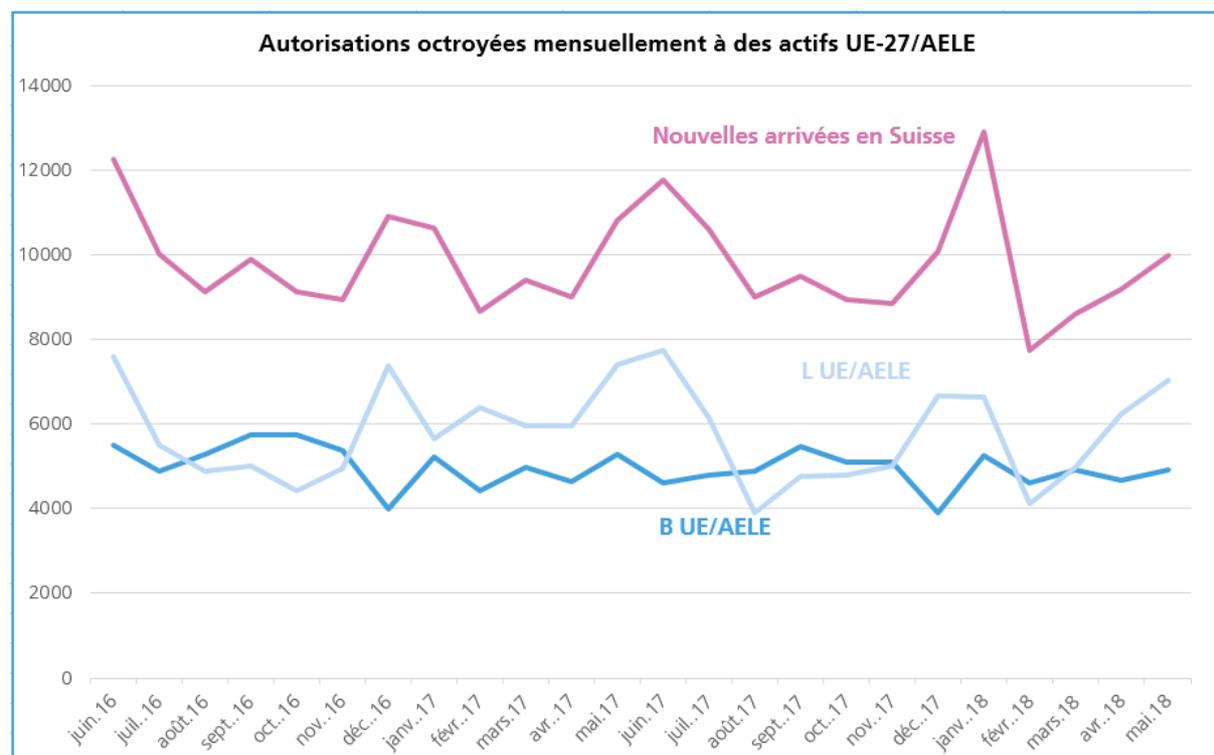
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4
Total	4'844	996	-79.4	4'553	6'969	+53.1	7'666	7'260	-5.3

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations étaient à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations étaient libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} avril au 30 juin 2018 (2^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent trimestriel
Avril	38	0	217	157
Mai	38	0	263	111
Juin				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	316'010
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	316'010
Mars	4'892	3'994	4'159	312'104	316'010
Avril	4'980	5'121	4'788	316'236	--
Mai	4'122	5'087	4'798	316'236	--
Juin	4'641	4'241		316'236	
Juli	3'963	4'314		317'051	
Août	4'748	4'318		317'051	
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Mai 2017	Mai 2018	Différence	
			absolue	en %
Total général	733 799	780 436	46 637	6.4
Travailleurs	517 336	581 284	63 948	12.4
Indépendants	72 918	74 222	1 304	1.8
Travailleurs détachés	143 545	124 930	- 18 615	- 13.0

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	56 129	56 872	743	1.3
Travailleurs	30 014	32 709	2 695	9.0
Indépendants	7 256	7 231	- 25	- 0.3
Travailleurs détachés	18 859	16 932	- 1 927	- 10.2

Annonces par secteurs économiques

Total général	56 129	56 872	743	1.3
Agriculture	4 319	5 147	828	19.2
Industrie et artisanat	20 644	18 652	- 1 992	- 9.6
Services	31 166	33 073	1 907	6.1

Source : SYMIC

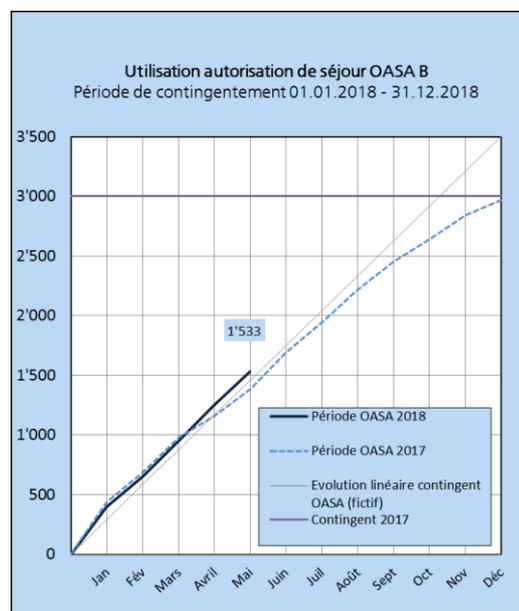
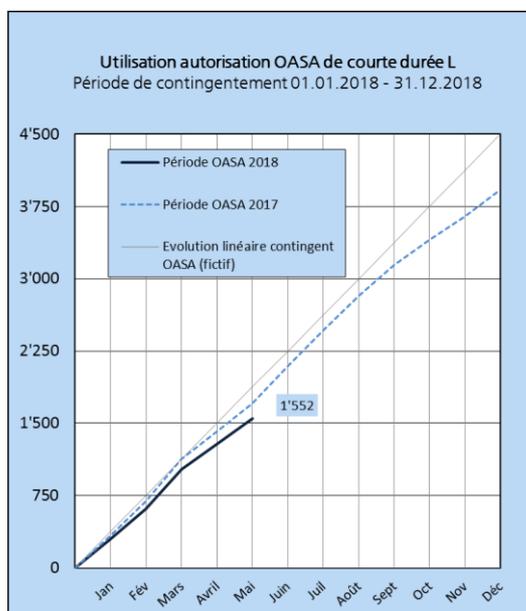
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de juin 2017 à fin mai 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -2.2% (-1'990 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +3.9% pendant cette même période (+822 personnes). De juin 2017 à fin mai 2018, une diminution des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (-5.3%, -406 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont diminué de -5.7% en mai 2018 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En mai 2018, 24'163 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (-1'952 annonces ou -7.5%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en mai 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+9.0%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1'130	1'025	978	944
Avril	1'418	1'282	1'155	1'251
Mai	1'708	*1'552	1'385	*1'533
Juin	2'098		1'689	
Juillet	2'460		1'945	
Août	2'823		2'215	
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin mai 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 1'279 permis B et 2'561 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 742 permis B et 972 permis L.

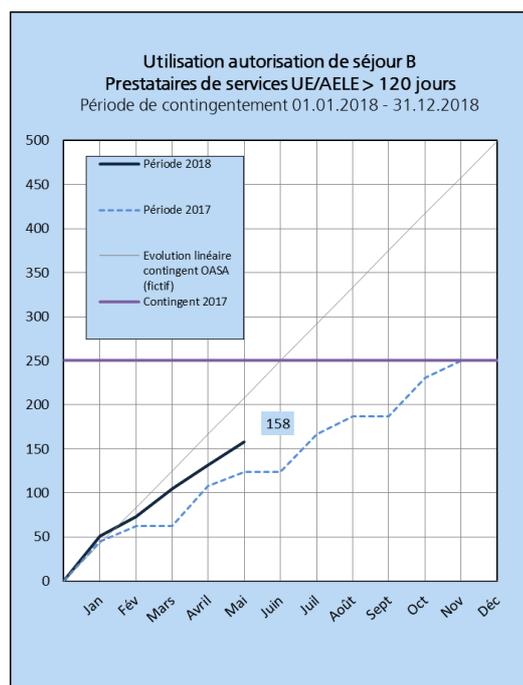
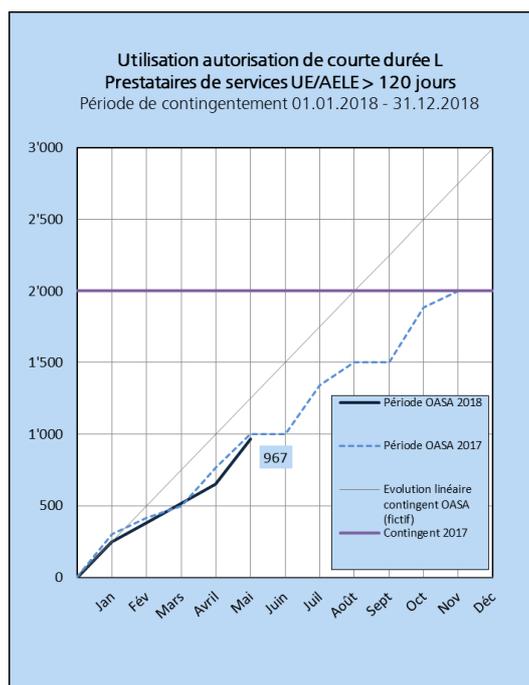


- 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mai 2018, à 34% des autorisations de séjour de courte durée L et 44% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500	516	62	105
Avril	769	651	108	132
Mai	1'000	967	124	158
Juin	1'000		124	
Juillet	1'342		167	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mai 2018, à 32% des autorisations de séjour de courte durée L et à 32% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'457	5'047	-7.5	25'232	25'650	1.7
Agriculture	194	179	-7.7	878	835	-4.9
Industrie et artisanat	994	863	-13.2	4'830	4'753	-1.6
Services	4'269	4'005	-6.2	19'524	20'062	2.8
UE-17	4'205	4'091	-2.7	20'067	20'735	3.3
Agriculture	69	74	7.2	345	345	0.0
Industrie et artisanat	745	709	-4.8	3'832	3'856	0.6
Services	3'391	3'308	-2.4	15'890	16'534	4.1
UE-8	785	773	-1.5	3'458	3'958	14.5
Agriculture	99	81	-18.2	404	393	-2.7
Industrie et artisanat	138	126	-8.7	630	745	18.3
Services	548	566	3.3	2'424	2'820	16.3
UE-2	437	131	-70.0	1'610	727	-54.8
Agriculture	26	24	-7.7	129	93	-27.9
Industrie et artisanat	107	18	-83.2	354	112	-68.4
Services	304	89	-70.7	1'127	522	-53.7
Croatie	16	34	112.5	41	150	265.9
Agriculture	0	0	0.0	0	4	0.0
Industrie et artisanat	1	7	600.0	7	27	285.7
Services	15	27	80.0	34	119	250.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté pendant les mois de janvier à mai 2018 dans le secteur des « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle a diminué dans les secteurs économiques « agriculture » et « industrie et artisanat ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, une augmentation peut être observée pendant cette période dans le secteur économique des « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Les secteurs « agriculture » et « industrie et artisanat » ont enregistré un recul de l'immigration.

Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	7'134	6'556	-8.1	30'717	30'798	0.3
Agriculture	1'370	1'468	7.2	4'105	4'072	-0.8
Industrie et artisanat	1'381	1'144	-17.2	5'429	5'098	-6.1
Services	4'383	3'944	-10.0	21'183	21'628	2.1
UE-17	4'624	3'990	-13.7	22'143	21'205	-4.2
Agriculture	413	411	-0.5	1'150	1'073	-6.7
Industrie et artisanat	1'184	979	-17.3	4'746	4'377	-7.8
Services	3'027	2'600	-14.1	16'247	15'755	-3.0
UE-8	1'848	1'712	-7.4	6'564	6'727	2.5
Agriculture	778	800	2.8	2'451	2'362	-3.6
Industrie et artisanat	139	83	-40.3	485	394	-18.8
Services	931	829	-11.0	3'628	3'971	9.5
UE-2	608	813	33.7	1'732	2'532	46.2
Agriculture	175	256	46.3	496	630	27.0
Industrie et artisanat	49	75	53.1	139	265	90.6
Services	384	482	25.5	1'097	1'637	49.2
Croatie	52	31	-40.4	250	295	18.0
Agriculture	3	1	-66.7	7	7	0.0
Industrie et artisanat	9	6	-33.3	57	59	3.5
Services	40	24	-40.0	186	229	23.1

Source : SYMIC

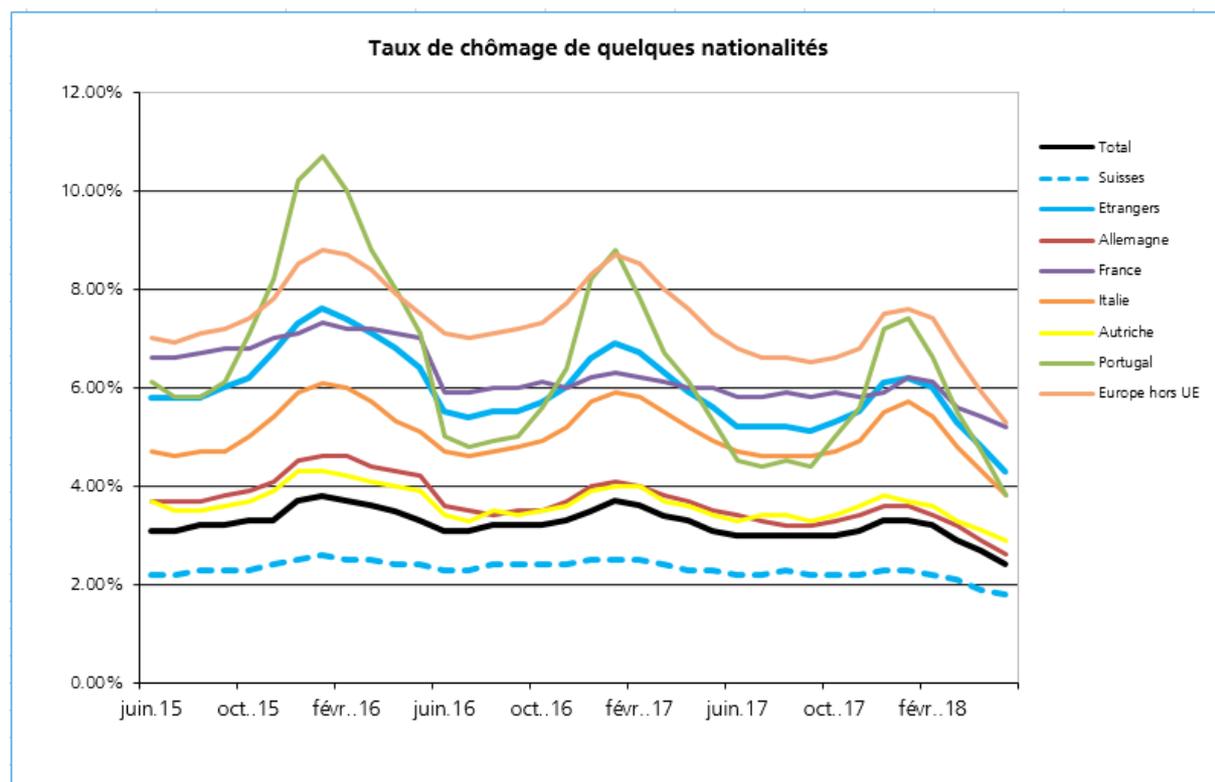
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, de janvier à mai 2018

Population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'668
Restauration et hébergement	1'798
Agriculture	1'471
Construction proprement dite	728
Santé et service vétérinaire	583

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mai 2017	Mai 2018
Total	3.1%	2.4%
Etrangers	5.6%	4.3%
Suisses	2.3%	1.8%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	7	10	42.9	36	32	-11.1
Par suite de violence conjugale	0	0		2	3	50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	7	10		34	29	-14.7
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	277	252	-9.0	1'323	1'449	9.5
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	9	42		172	289	68.0
Parent étranger d'un enfant suisse	7	11		40	68	70.0
Intérêts publics majeurs	4	2		20	17	-15.0
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	182	149		758	780	2.9
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	14	17		64	50	-21.9
Autres exceptions ⁸	61	31		269	245	-8.9
Total	284	262	-7.7	1'359	1'481	9.0

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2018
Afghanistan	170
Chine	97
Kosovo	89
Somalie	84
Brésil	81
Sri Lanka	61
Syrie	59
Erythrée	46
Irak	39
Bolivie	38
Autres	355
Total	1'119

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'183	3'049	-4.2	16'100	16'290	1.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	709	681	-3.9	3'434	3'423	-0.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'474	2'368	-4.3	12'666	12'867	1.6

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'183	3'049	-4.2	16'100	16'290	1.2
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'525	1'398	-8.3	7'875	8'048	2.2
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'658	1'651	-0.4	8'225	8'242	0.2

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mai 2018
Italie	1'537
Allemagne	1'289
Portugal	1'004
Kosovo	992
France	987
Macédoine	677
Brésil	563
Espagne	557
Inde	529
Etats-unis d'Amérique	463
Autres	7'692
Total	16'290

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Naturalisations	3'994	2'568	-35.7	16'556	12'199	-26.3
ordinaires	3'336	1'246	-62.6	12'555	8'655	-31.1
facilitées et réintégrations	658	1'322	100.9	4'001	3'544	-11.4

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %
Allemagne	519	378	-27.2
Italie	605	365	-39.7
Portugal	444	183	-58.8
Kosovo	392	175	-55.4
France	236	153	-35.2
Espagne	112	106	-5.4
Turquie	184	77	-58.2
Serbie	131	71	-45.8
Royaume-Uni	78	65	-16.7
Macédoine	165	57	-65.5

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2017	Mai 2018	Différence en %	Janvier - mai 2017	Janvier - mai 2018	Différence en %
Total	7'860	7'068	-10.1	34'710	36'919	6.4
octroyées de manière anticipée ¹⁰	272	267	-1.8	1'356	1'342	-1.0

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2018
Roumanie	119
Inde	104
Russie	92
Hongrie	85
Pologne	83

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 36'919 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à mai 2018, dont 1'342 (3.6%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).